

Gagny, le 7 décembre 2020,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été informés des mesures de sécurité à mettre en oeuvre au sein des établissements scolaires en vue de prévenir et de répondre à la survenance de risques liés à des accidents d'origine naturelle, technologique ou liés à d'autres situations d'urgence (incendie, intrusion, attentat).

Un guide des parents d'élèves est également à votre disposition sur le site de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

En outre, afin d'adopter les réflexes appropriés en situation d'urgence, au moins deux exercices de mises en sûreté doivent être réalisés au cours de cette année scolaire. Le premier aura lieu avant les vacances d'hiver.

Dans le contexte actuel d'une menace avérée, il convient de s'assurer que chacun développe les réflexes spécifiques à la situation d'une intrusion dans l'établissement de personnes extérieures en vue de commettre un acte terroriste.

Dans notre établissement, **l'exercice sera réalisé le 10 décembre 2020 entre 8h15 et 12h15 heures**. Il s'effectuera sans intervention des forces de l'ordre et sans intrusion réelle au sein de l'établissement. Il se déroulera dans le respect du protocole sanitaire défini et des contraintes liées au relèvement du plan Vigipirate.

À ce stade, il s'agit uniquement d'appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) afin que les élèves et personnels acquièrent les réflexes requis pour se mettre à l'abri d'une menace immédiate.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour accompagner votre enfant et le sensibiliser à la nécessité d'accomplir efficacement cet exercice.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef d'établissement

Thierry SURSIN

